

MEDIAWAN

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 3 juin 2020 - résolution n°19

GRANT THORNTON

MAZARS

GRANT THORNTON

MEMBRE FRANÇAIS DE GRANT THORNTON INTERNATIONAL

29 RUE DU PONT - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

TEL : +33 (0)1 41 25 85 85

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 2 297 184€ EUROS – RCS NANTERRE 632 013 843

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT – 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0)1 49 97 60 00

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS – RCS NANTERRE 784 824 153

MEDIAWAN

Société anonyme au capital de 319 227,23€
Siège social : 46 avenue de Breteuil 75007 Paris
RCS : Paris 815 286 398

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 3 juin 2020 - résolution n°19

GRANT THORNTON

MAZARS

MEDIAWAN

*Rapport sur la réduction
du capital*

*Assemblée générale
mixte du 3 juin 2020 -
résolution n°19*

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

A l'Assemblée Générale des actionnaires de la société Mediawan,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

MEDIAWAN

*Rapport sur la réduction
du capital*

*Assemblée générale
mixte du 3 juin 2020 -
résolution n°19*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 13 mai 2020

Les Commissaires aux comptes

GRANT THORNTON

LAURENT BOUBY



MAZARS

GUILLAUME DEVAUX